

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023  
DELIBERATION N°2023\_053

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 076-217601087-20230608-2023\_053-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
8 JUIN 2023



Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Michel PHILIPPE pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

**Secrétaire de séance** : M Bruno COLESSE

**19 - OBJET : PETITE ENFANCE – CRÈCHES/HALTES-GARDERIES – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2022 – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de la Municipalité

2023\_053

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L. 1411-3 et R.1411-7 et 8 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°77/2022 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022,

Vu l'avis de la commission Vivre Ensemble du 22 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 mai 2023,

Au regard du contrat de Concession de Service Public conclu entre la Ville et l'association Liberty,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023  
DELIBERATION N°2023\_053

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 076-217601087-20230608-2023\_053-DE

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel joint à la présente.

-----  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du concessionnaire 2022 des crèches/haltes-garderies.

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**



**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*